

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4107

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Individualisations d'autorisation de programme complémentaires et partielle

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4107**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Individualisations d'autorisation de programme complémentaires et partielle**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est rappelé que le contexte de croissance régulière des effectifs d'environ 1 000 élèves par an depuis 2015 sur le territoire métropolitain a des conséquences sur certains collèges publics. Cela conduit au dépassement des capacités d'accueil nécessitant la création de places supplémentaires.

Ce projet de rapport porte sur 3 points relatifs aux collèges publics en lien avec ce contexte de démographie scolaire, nécessitant des demandes d'individualisations complémentaires et d'individualisation partielle :

- une demande d'autorisation de programme complémentaire pour l'extension du collège Simone Lagrange à Villeurbanne,

- une demande d'autorisation de programme complémentaire relative à des constructions en bâtiments semi-industriels, réalisées en maîtrise d'œuvre interne, incluant leurs acquisitions, les installations, les travaux induits, le mobilier et les équipements,

- une demande d'individualisation partielle. La présente délibération acte le principe de construction d'un nouveau collège sur la Commune d'Albigny sur Saône et approuve l'individualisation partielle d'une autorisation de programme pour permettre l'acquisition foncière du terrain et la réalisation de l'ensemble des études préalables au lancement de travaux.

**I - Demande d'autorisation de programme partielle pour l'extension du collège Simone Lagrange à Villeurbanne**

Le collège a ouvert en 2017, approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1455 du 19 septembre 2016, pour un coût de 3,5 M€ et une capacité limitée dans un 1<sup>er</sup> temps à 400 élèves, l'autorisation d'ouverture du dernier étage ayant été conditionnée par le Service départemental-métropolitain d'incendie et secours (SDMIS) à sa mise en accessibilité.

Le fort développement urbain sur Vaulx en Velin nord et les prévisions de constructions de logements sur le quartier Saint-Jean à Villeurbanne, génèrent une croissance des effectifs qui conduit la Métropole à réaliser l'extension et la mise en accessibilité de l'établissement pour le porter à une capacité de 600 élèves.

Il est donc proposé d'approuver l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour permettre l'ouverture du dernier étage, la création d'une dizaine de salles de cours, la réorganisation des locaux du rez-de-chaussée, l'agrandissement des locaux de vie scolaire, dont le foyer, le centre de documentation et d'études, la création d'une salle de sciences et les rénovations techniques nécessaires.

Le programme prévoit également la construction d'un préau, de sanitaires dans la cour, et l'achèvement de l'aménagement des espaces extérieurs.

Les travaux sont prévus entre l'été 2020 et l'été 2022, pour un montant de 7 000 000 € TTC.

Au vu des évolutions urbaines projetées à moyen et long termes sur la Commune de Vaulx en Velin, la recherche d'un terrain pour un emplacement réservé à destination d'un nouveau collège est à l'étude.

## **II - Demandes d'autorisation de programme complémentaire pour l'extension à la rentrée 2020 de collèges existants**

Une autorisation de programme initiale a été approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3286 du 28 janvier 2019, relative aux extensions de collèges nécessitant 2 à 4 salles de classe supplémentaires d'urgence aux rentrées 2019 et 2020.

Pour rappel, la Métropole s'est dotée d'accords-cadres de constructions modulaires approuvés par délibérations du Conseil n° 2017-2477 du 20 décembre 2017 pour la construction à ossature bois et n° 2018-2662 du 16 mars 2018 pour la construction à ossature métallique.

Ces extensions sont proposées en concertation avec l'Académie et les établissements. Au regard des effectifs consolidés de la rentrée 2019 et les projections de la prochaine rentrée, il s'avère que les capacités d'accueil de certains établissements seront dépassées, ce qui conduit à la création de quelques salles de cours supplémentaires dès l'année scolaire 2020-2021. Sont inclus les travaux de terrassement, de voirie et réseaux divers (VRD) et l'acquisition du mobilier et du matériel liés à ces extensions.

Sont identifiés les besoins suivants, pour accueillir les nouveaux élèves :

- extension du collège Paul-Émile Victor à Rillieux la Pape, classé en réseau d'éducation prioritaire (REP+), d'une capacité de 600 élèves : 4 salles de classes de 60 m<sup>2</sup> chacune,
- extension du collège Maria Casarès à Rillieux la Pape, classé en réseau d'éducation prioritaire (REP+), d'une capacité de 600 élèves : 2 salles de classes de 60 m<sup>2</sup> chacune.

Le coût est estimé à 4 650 000 € TTC.

Au vu des évolutions urbaines projetées à moyen et long termes sur la commune de Rillieux la Pape, la recherche de terrain pour un emplacement réservé à destination d'un nouveau collège est à prévoir,

- extension du collège Jean Renoir à Neuville sur Saône : 2 salles de classes de 60 m<sup>2</sup> chacune,
- extension du collège Pierre Valdo à Vaulx en Velin : 2 salles de classes de 60 m<sup>2</sup> chacune.

## **III - Demande d'autorisation de programme partielle pour l'acquisition foncière, les diagnostics de sols et les études préalables au lancement de la construction d'un collège à Albigny sur Saône**

La capacité du collège Jean Renoir à Neuville sur Saône sera atteinte la rentrée prochaine, et celle du collège Jean de Tourmes à Fontaines sur Saône le sera en 2023.

Par ailleurs, ce territoire connaît une attractivité résidentielle et un développement urbain continu avec des perspectives de forte croissance de la démographie scolaire. Selon l'étude de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, ce bassin, dont la capacité d'accueil est actuellement de 1 450 élèves, devra pouvoir accueillir plus de 1 600 élèves en 2024 et jusqu'à 2 300 élèves en 2030. Il est donc nécessaire de construire un collège.

En accord avec l'Académie de Lyon, l'ouverture d'un nouvel établissement pouvant accueillir 750 élèves s'avère indispensable pour permettre un rééquilibrage des 2 collèges existants et rattacher, après étude concertée de la carte scolaire, une partie des communes localisées de l'autre côté de la Saône.

Le choix de la localisation porte sur un terrain au sud de la Commune d'Albigny sur Saône, cadastré AD86, de 15 366 m<sup>2</sup>, propriété du centre hospitalier gériatrique des Monts d'Or, situé entre l'avenue Henri Barbusse et le chemin de Notre Dame, qu'il faudra acquérir. Un terrain limitrophe propriété de la Métropole, cadastré D85, non constructible, pourra être utilisé pour l'emprise de la desserte et la manœuvre des cars scolaires ainsi que la dépose minute.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour permettre l'acquisition du terrain ainsi que les réalisations des diagnostics de sol, des travaux préparatoires, les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalables, nécessaires à la construction de ce collège ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la poursuite des travaux pour l'extension du collège Simone Lagrange à Villeurbanne portant le montant total de l'opération à 7 000 000 € TTC,

b) - les extensions des collèges Paul-Émile Victor et Maria Casarès à Rillieux la Pape, Jean Renoir à Neuville sur Saône et Pierre Valdo à Vaulx en Velin selon un procédé constructif semi-industriel portant le montant total de l'opération à 4 650 000 € TTC,

c) - le principe de construction d'un nouveau collège d'une capacité d'environ 750 élèves, avec une restauration scolaire, à Albigny sur Saône pour les élèves d'une partie des communes localisées rive droite de la Saône.

**2° - Décide :**

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation pour un montant de 3 500 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 206 000 € en 2020 dont 30 000 € en chapitre 21 et le reste en chapitre 23,
- 1 464 000 € en 2021 dont 210 000 € en chapitre 21 et le reste en chapitre 23,
- 830 000 € en 2022 dont 20 000 € en chapitre 21 et le reste en chapitre 23,

sur l'opération n° 0P34O5207A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 000 000 € TTC en dépenses ;

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour des extensions de collèges de quelques salles de cours pour un montant de 4 000 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 3 700 000 € en 2020 dont 50 000 € en chapitre 21 et le reste en chapitre 23,
- 300 000 € en 2021 dont 10 000 € en chapitre 21 et le reste en chapitre 23,

sur l'opération n° 0P34O7269.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 650 000 € TTC en dépenses ;

c) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, à la charge du budget principal, pour l'acquisition d'un terrain situé entre l'avenue Henri Barbusse et le chemin de Notre Dame à Albigny sur Saône, ainsi que les réalisations des diagnostics et études préalables de programmation et de conception de maîtrise d'œuvre nécessaires à la construction d'un collège à Albigny sur Saône, pour des communes localisées de l'autre côté de la Saône, pour un montant de 4 000 000 € en dépenses, au chapitre 23, sur l'opération n° 0P34O7729, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 500 000 € en 2020,  
- 500 000 € en 2021,  
- 1 000 000 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**